ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hépatites B et C

Question écrite n° 30044

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le programme national de santé publique Hépatites virales B et C mis en place en 2002, et qui devait se prolonger sur quatre années, jusqu'en 2005. A mi-parcours de ce programme elle lui demande si les résultats des campagnes de prévention et de dépistage, ainsi que les avancées dans la prise en charge des malades atteints de l'hépatite C ont déjà fait l'objet d'une communication.

Texte de la réponse

De nombreuses actions prévues dans le programme national hépatites virales C et B 2002-2005 ont déjà été réalisées. Concernant l'incitation au dépistage des personnes exposées à un risque de contamination, des campagnes médias se sont déroulées au dernier trimestre 2002 et des messages radiophoniques spécifiques sur les risques liés au piercing et au tatouage ont été diffusés en direction des jeunes en 2002. De mai à septembre 2004, une nouvelle campagne de sensibilisation des médecins au dépistage de l'hépatite C s'est déroulée (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé/INPES) dans la presse médicale généraliste et spécialisée et des affiches et cartes « mémo » ont été diffusées dans les cabinets médicaux. En matière de prévention, trois guides sont parus en 2004 : « Les bonnes pratiques d'hygiène en hémodialyse » (Société française d'hygiène hospitalière) ; « Gestion du risque infectieux en hémodialyse » ; Guide de bonnes pratiques pour la prévention des infections liées aux soins réalisés en dehors des établissements de santé, lors d'explorations et actes invasifs réalisés dans des centres de soins, cabinets ou à domicile des patients par des médecins ou tout autre professionnel de santé, mis en ligne sur le site internet du ministère. Une réactualisation du guide de prévention des infections en odontostomatologie sera disponible fin 2005 et un projet de décret sur l'hygiène des pratiques de tatouage et piercing est en préparation. Concernant les avancées dans la prise en charge des malades, les recommandations d'une conférence de consensus sur le traitement de l'hépatite C, organisée sous l'égide de l'ANAES en février 2002, ont été diffusées. Elles ont permis d'actualiser le traitement de référence, ses indications et les modalités du suivi des malades. Pour soutenir la mobilisation des acteurs de santé, des rencontres ont été organisées, rencontre nationale en octobre 2002 à la Cité des sciences, réunion des référents régionaux du programme en mars 2003, symposium sur la prévention chez les usagers de drogues en 2004 (INPES). En outre, afin d'accompagner les personnes atteintes et leur entourage, les documents (livrets, dépliants), réalisés par les services du ministère chargé de la santé et l'INPES ont été largement diffusés et les actions des associations en matière d'information, d'écoute et de soutien des patients sont soutenues financièrement. Le programme ainsi que tous les documents produits ont été mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la santé. Un comité stratégique chargé de faire des propositions et de suivre la mise en oeuvre du programme a été installé en mars 2004, des groupes de travail ont été créés et un rapport de vingt-sept propositions a été remis au ministre en août 2005. Une communication à ce sujet est prévue.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE30044

Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30044
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9343
Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11084